

## **PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 19 mai 2016**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, Paule MASSON, Nathalie GRILLON, Martine HUIBAN et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Bernard PERUS, Marcel DUBOIS, André MAUTRAIT.

**Absents excusés** : Mr Sébastien DESBOURDES, Mmes Sylvie MILLOT, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Nathalie GRILLON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### **2) Approbation du compte rendu des 25/01/16 et 19/02/16**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 25/01/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 19/02/16.

#### **3) Affiliation de 2 nouveaux adhérents au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)**

Madame Sylvie SECHET explique que le Centre Interdépartemental de gestion est en charge de la gestion des ressources humaines de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire de la commune de Plaisir (78) et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise demandent leur affiliation au centre de gestion CIG. Ces nouvelles demandes d'adhésion sont subordonnées à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés dont fait partie Boissy le Cutté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affiliation de ces 2 nouveaux adhérents au CIG.

#### **4) Free : Convention d'occupation du domaine public**

Madame le Maire présente la convention FREE.

Free, opérateur de réseaux et de services de communications électroniques demande à la commune, l'autorisation d'installer une antenne pour permettre l'évolution de son réseau mobile, à un emplacement situé Chemin rural n°12 dit Bois des terres à Boissy le Cutté.

M. DUMAZERT précise que cette installation est sous réserve d'acceptation de la DDT.

Madame Sylvie SECHET indique que les équipements techniques installés sont et demeurent la propriété de FREE. Ce dernier assurera toutes les charges, réparations et impositions afférentes aux dits «Équipements Techniques » ainsi que les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et réglementaires utiles à l'implantation et l'exploitation de ses équipements techniques.

La redevance annuelle versée par FREE s'élève à 8000 €, calculée au prorata temporis la 1<sup>ère</sup> année en fonction de la réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, accepte la convention d'occupation du domaine public par FREE au lieu indiqué ci-dessus.

#### **5) GRDF : Convention pour occupation domaniale pour équipement de télérelevé**

Madame le Maire présente la convention GRDF ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé.

GRDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel. Dans le cadre de ses activités, ce dernier engage un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Ce projet orienté vers les consommateurs, permettra le développement de la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de la qualité de la facturation qui sera systématiquement sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

GRDF s'engage à verser une redevance annuelle de 50 €.

Madame FONSECA précise qu'il n'est pas possible d'envisager l'implantation de cet équipement (boîtier) sur les pylônes car ces derniers ne sont pas la propriété de la commune.

Le site d'implantation retenu est l'église puisqu'il s'agit du point le plus haut de la commune. Le lieu exact d'implantation reste à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette convention.

#### **6) Tarifs commerçants ambulants**

M. ALLEAUME explique les tarifs.

Actuellement le droit de place est de 150€/an pour 1 jour/semaine, sans électricité.

Il est proposé 200€/an pour une journée/semaine + 150€/an par jour supplémentaire/semaine, incluant l'installation électrique.

La municipalité souhaite rester raisonnable sur les tarifs afin d'attirer d'autres commerçants.

L'installation du coffret électrique mettra fin aux nuisances dues au groupe électrogène utilisé actuellement par le camion à pizza.

Ce dernier sera mis en place par la SICAE et une clé sera remise à chaque commerçant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces nouveaux tarifs commerçants ambulants.

#### **7) Annulation réservation Salle des fêtes**

Madame Sylvie SECHET présente une demande de remboursement relative à une réservation de la salle des fêtes pour le 23 et 24/04/2016 pour un montant de 100€.

Cette demande d'annulation a été faite dans les délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser le montant de la réservation.

#### **8) Modification règlement Salle des fêtes**

Madame Sylvie SECHET précise que certains points du contrat de location de la salle des fêtes étaient à préciser, notamment :

Article 3 : L'annulation de la réservation doit être sollicitée par le locataire deux mois avant la date de réservation au lieu de 15 jours.

La sous-location est interdite. En cas de fraude constatée, le montant de la caution de la salle (600€) sera conservé et le tarif de location extérieur sera appliqué (700€)

Article 4 paragraphe C : Il est précisé que la mise à disposition de la salle dont bénéficie les employés communaux en activité n'est valable que pour les employés communaux titulaires.

Article 6 : L'utilisation de la salle des fêtes entre 2h et 9h du matin, dans la nuit du dimanche au lundi est strictement interdite. Les nuisances sonores de nature à gêner la tranquillité publique sont interdites dans la nuit du samedi au dimanche de 2h à 9h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications du règlement de location de la salle des fêtes.

#### **9) Réserve parlementaire : Aménagement Espace Loisirs, mise en place de modules Skate Park**

Madame Sylvie SECHET demande l'autorisation au conseil municipal, pour solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre du projet d'aménagement du Parc Loisirs de la commune, pour la mise en place de modules skates park, et ce afin de poursuivre ce projet.

Monsieur DUMAZERT précise que l'enrobée doit être non imperméabilisant.

Madame Sylvie SECHET indique qu'il s'agit uniquement d'une demande d'autorisation pour faire la demande de réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette demande.

### **10) Réserve parlementaire : Pose coffret électrique Place de l'Église**

Madame Sylvie SECHET demande l'autorisation au conseil municipal, pour effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire concernant la pose d'un coffret électrique, Place de l'Église, dans le cadre de la création d'un marché hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette demande.

### **11) Sortie Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et intégration Communauté de Communes du Val d'Essonne**

Madame le Maire présente la situation avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) et explique les avantages à se tourner vers la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

Monsieur DUMAZERT indique que le PLU sera à reprendre et que le SCOT de la CCVE devra inclure la charte du PNR. D'un côté ou de l'autre, notre PLU devra être modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la sortie de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'intégration de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Madame le Maire indique que notre sortie doit être mise en délibération à la CCEJR. Au fur et à mesure des avancées, les informations seront communiquées.

### **12) Questions Diverses : Manifestations à venir**

- Le 21/05/2016 : Intervillage (10h-12h / 14h-17h30).
- Le 28/05/2016 : Anniversaire du baptême des écoles (11h45).
- Le 04/06/2016 : Journée de l'environnement et marché du terroir.
- Madame le Maire, précise que toutes les commémorations auront lieu sur la commune à 10h30.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H25.